



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 décembre 2022**

Contrôle interne budgétaire et comptable

Le conseil d'administration,

Vu le rapport et les tableaux présentés aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Les plans d'actions pour l'année 2023 du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable tels qu'annexés à la présente délibération sont validés.

Fait à Nice, le 14 décembre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 5	Abstention : 1
Votants : 18	